



Divorce "amiable" désistement avocat

Par **claudiane**, le **24/04/2013** à **21:51**

Un couple a pris un seul avocat pour divorcer, à l'amiable.

L'avocate a pris le parti de Madame, se désiste du dossier, mais réclame des honoraires en plus, à Monsieur. La convention amiable a été signée.

Le problème est que la vente de la propriété familiale conditionne le prononcé du divorce.

L'avocate croit sur parole les élucubrations de Madame et adresse à Monsieur des courriers ironiques et vexants, sans répondre à ses questions.

Monsieur en est à 1100€ de débours pour ne pas être divorcé! Il va devoir prendre un autre avocat. Est-ce bien légal de se faire payer pour, "in fine", se retrouver au point zéro, sans savoir sur quel bord va surgir l'attaque suivante? A noter que c'est Madame qui a demandé le divorce et a quitté le domicile conjugal.

Merci de vos réponses.